



## Bibliothèque municipale

### Décision n° 2024-155

**Objet :** Contrat de prestation de services avec l'association *Paroles de paysans*

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les actions mises en œuvre par la Ville en vue de sensibiliser le public à l'impact du changement climatique,

Considérant l'intérêt de la proposition de l'association *Paroles de paysans* pour la population scéenne et pour l'animation sur la commune,

APPROUVE le contrat de prestation de services à passer avec l'association *Paroles de paysans* dont l'adresse est située 22, place de l'Agronomie à Palaiseau (91120) à titre gracieux, relatif au prêt de l'exposition *Les yeux du changement – les paysans boliviens face au changement climatique* du 1<sup>er</sup> au 15 mai 2024 à la bibliothèque municipale.

DECIDE de le signer.

Fait à Sceaux, le 3 mai 2024



Philippe LAURENT